

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 481 portant création d'un poste d'agent contractuel au Service de l'Information

n° 481

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 octobre 1963

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro
31 octobre 1963

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 juin 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil Côte Française des Somalis

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 19 septembre 1963, A adopté dans sa séance du 5 octobre 1963 la délibération dont la teneur 1963.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est créé un poste d'agent contractuel au Service de l'Information pour la rédaction du «Réveil» de Djibouti. Art. 2. — La dépensé sera imputée sur le

chapitre 14, article 3 du Budget local.

Le Président de la Commission permanente p.i., Le Vice-Président : CHEHEM DAOUD CHEHEM.